



# Newsletter

N° 223 – Août 2019

Secrétariat général de la CSSF  
283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg  
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 251-2560  
E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)  
Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)



---

## SOMMAIRE

---

ACTUALITE .....	3	STATISTIQUES .....	6
Signature de l'Arrangement administratif de l'OICV pour le transfert de données personnelles	3	Emploi total .....	6
AVERTISSEMENTS .....	3	Entreprises d'investissement.....	6
Avertissements de la CSSF .....	3	PSF spécialisés .....	7
Avertissements publiés par une autre autorité... 3	3	PSF de support.....	7
Avertissements publiés par l'OICV-IOSCO .....	3	OPC (Situation au 30 juin 2019) .....	8
REGLEMENTATION NATIONALE .....	3	Sociétés de gestion agréées suivant le chapitre 15 de la loi 2010 .....	11
Circulaire CSSF 19/723 – Définitions de contrats dérivés sur matières premières.....	3	Fonds de pension.....	12
Circulaire CSSF 19/724 – Soumission de documents à la CSSF dans le cadre du règlement (UE) 2017/1129 et de la Loi Prospectus.....	3	Organismes de titrisation .....	12
Circulaire CSSF 19/725 – Dématérialisation des démarches auprès de la CSSF .....	4	Supervision publique de la profession de l'audit	12
Circulaire CSSF 19/726 – Nouveau reporting pour les IRP .....	4	Prospectus pour valeurs mobilières en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé .....	12
Circulaire CSSF 19/727 – Transmission des documents requis par la circulaire CSSF 12/544..	4	Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs.....	14
Circulaire CSSF 19/728 – Indices de référence d'importance non significative.....	4	RESSOURCES HUMAINES .....	14
Loi du 16 juillet 2019 - Règlements EuVECA, EuSEF, MMF, ELTIF et Titrisation STS.....	4	ACTUALITES EUROPEENNES/INTERNATIONALES DE JUILLET 2019.....	15
COMMUNIQUE DE LA CSSF .....	4	REGLEMENTATION BANCAIRE ET MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE .....	15
RETRAITS DECIDES PAR LA CSSF .....	5	ACTUALITES DE L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (ESMA) .....	25
		LES PRINCIPAUX CHIFFRES ACTUALISES CONCERNANT LA PLACE FINANCIERE.....	31

---

## ACTUALITE

---

### Signature de l'Arrangement administratif de l'OICV pour le transfert de données personnelles

Le 8 août 2019, la CSSF a signé l'Arrangement administratif de l'OICV pour le transfert de données personnelles entre les autorités de surveillance du secteur financier de l'EEE et les autorités de surveillance du secteur financier des Etats tiers à l'EEE. Dans ce contexte, la CSSF a également mis à jour sa page Internet relative à la protection des données (<http://www.cssf.lu/fr/protection-des-donnees/>).

---

## AVERTISSEMENTS

---

### Avertissements de la CSSF

- [Avertissement concernant les activités d'une entité dénommée Zeus Tech & Trading Group Ltd \(www.fibonetix.com\)](http://www.fibonetix.com)
- [Avertissement concernant une entité dénommée Cryptominingoptionsignal](#)
- [Avertissement concernant une entité dénommée Webnet Ltd](#)

### Avertissements publiés par une autre autorité

- [Avertissement publié par l'autorité britannique \(FCA\) concernant les activités d'une entité dénommée LIB Group Asset Management \(uniquement en anglais\)](#)
- [Avertissement publié par l'autorité néerlandaise \(AFM\) concernant les activités d'une entité dénommée UM Capital \(uniquement en néerlandais\)](#)

### Avertissements publiés par l'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse : [http://www.iosco.org/investor\\_protection/?subsection=investor\\_alerts\\_portal](http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal).

---

## REGLEMENTATION NATIONALE

---

### Circulaire CSSF 19/723 – Définitions de contrats dérivés sur matières premières

L'objectif de la circulaire est de mettre en œuvre les orientations de l'ESMA relatives à l'application des définitions de contrats dérivés sur matières premières des Sections C6 et C7 de l'Annexe I de la directive MiFID II (Référence : ESMA-70-156-869).

### Circulaire CSSF 19/724 – Soumission de documents à la CSSF dans le cadre du règlement (UE) 2017/1129 et de la Loi Prospectus

Le Règlement Prospectus (UE) 2017/1129, qui est directement applicable dans tout Etat membre, établit le cadre pour l'établissement, l'approbation et la diffusion du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé situé ou opérant sur le territoire d'un Etat membre. La Loi Prospectus met en œuvre certaines dispositions du Règlement Prospectus (UE) 2017/1129 et prévoit les autres exigences couvrant le régime national en matière de prospectus.

La première partie de la circulaire présente le cadre réglementaire en matière de prospectus ainsi que les compétences et les missions de la CSSF dans ce cadre et la deuxième partie a pour objet de

détailler les procédures techniques en matière de soumission de documents à la CSSF en vue d'une approbation, d'une notification ou d'un dépôt dans le cadre d'offres au public de valeurs mobilières et d'admissions de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

### **Circulaire CSSF 19/725 – Dématérialisation des démarches auprès de la CSSF**

La circulaire a pour objet d'informer les établissements de crédit et entreprises d'investissement de droit luxembourgeois et les succursales luxembourgeoises d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ayant leur siège social dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays tiers de la mise en place du portail eDesk via lequel doivent être réalisées certaines démarches et procédures à effectuer auprès de la CSSF.

### **Circulaire CSSF 19/726 – Nouveau reporting pour les IRP**

La circulaire met en œuvre un nouveau reporting annuel et trimestriel pour les institutions de retraite professionnelle (IRP) destiné à l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), la Banque centrale européenne (BCE), la BCL et la CSSF.

### **Circulaire CSSF 19/727 – Transmission des documents requis par la circulaire CSSF 12/544**

L'objet de la circulaire est de définir de nouvelles modalités de transmission des documents requis par la circulaire CSSF 12/544. Dans un but d'optimisation de la surveillance et de simplification du traitement, il a été décidé d'imposer l'envoi électronique des documents attendus. La circulaire inclut une convention de nommage des fichiers. Elle permet par ailleurs de rappeler l'ensemble des documents attendus dans le cadre du rapport d'analyse des risques, du rapport descriptif et de la clôture comptable.

### **Circulaire CSSF 19/728 – Indices de référence d'importance non significative**

La circulaire met en œuvre les orientations de l'ESMA relatives aux indices de référence d'importance non significative au titre du règlement concernant les indices de référence (Référence : ESMA70-145-1209).

### **Loi du 16 juillet 2019 - Règlements EuVECA, EuSEF, MMF, ELTIF et Titrisation STS**

La loi vise à opérationnaliser les règlements européens ayant été adoptés les dernières années dans le domaine des fonds d'investissement et de la titrisation.

---

## **COMMUNIQUES DE LA CSSF**

---

<b>Date</b>	<b>Publications</b>
19 juillet 2019	<a href="#">Nouvelle publication trimestrielle : Real Estate Market Overview</a> (uniquement en anglais)
19 juillet 2019	<a href="#">Communication relative à l'article 26 (obligation de déclarer les transactions) du règlement MiFIR</a> (uniquement en anglais)
19 juillet 2019	<a href="#">Application du règlement prospectus et entrée en vigueur de la loi prospectus</a>

22 juillet 2019	<a href="#">IFRS 9 – Recensement de l’impact à la date de transition (31 décembre 2017 – 1<sup>er</sup> janvier 2018)</a>
25 juillet 2019	<a href="#">Suspension temporaire de la prestation de services par CYBERServices Europe S.A.</a>
29 juillet 2019	<a href="#">Communication relative à l’évaluation PRIIPs</a>
1 <sup>er</sup> août 2019	<a href="#">Situation globale des organismes de placement collectif à la fin du mois de juin 2019</a>
2 août 2019	<a href="#">Ouverture du portail eDesk en vue de la notification obligatoire dans le cadre du Brexit</a> (uniquement en anglais)
2 août 2019	<a href="#">IFRS 16 – Recensement de l’impact à la date de transition (31 décembre 2018 – 1<sup>er</sup> janvier 2019)</a>
14 août 2019	<a href="#">Publication du rapport de l'EBA relatif à l'application des orientations sur les modalités de gouvernance et de surveillance des produits bancaires de détail (GSP)</a> (uniquement en anglais)

### **RETRAITS DECIDES PAR LA CSSF**

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé LOG CAPITAL MANAGEMENT SIF-SICAV de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 2 juillet 2019.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé LFP I SICAV-SIF S.A. de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 3 juillet 2019.

Une décision portant retrait de la société d'investissement ARKESS SICAV de la liste officielle des organismes de placement collectif a été prise par la CSSF en date du 18 juillet 2019.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé VERSAILLES III de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 1<sup>er</sup> août 2019.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé IRIS FUND SICAV-FIS de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 1<sup>er</sup> août 2019.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé RIVA ABSOLUTE RETURNS S.C.A. SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 2 août 2019.

## STATISTIQUES

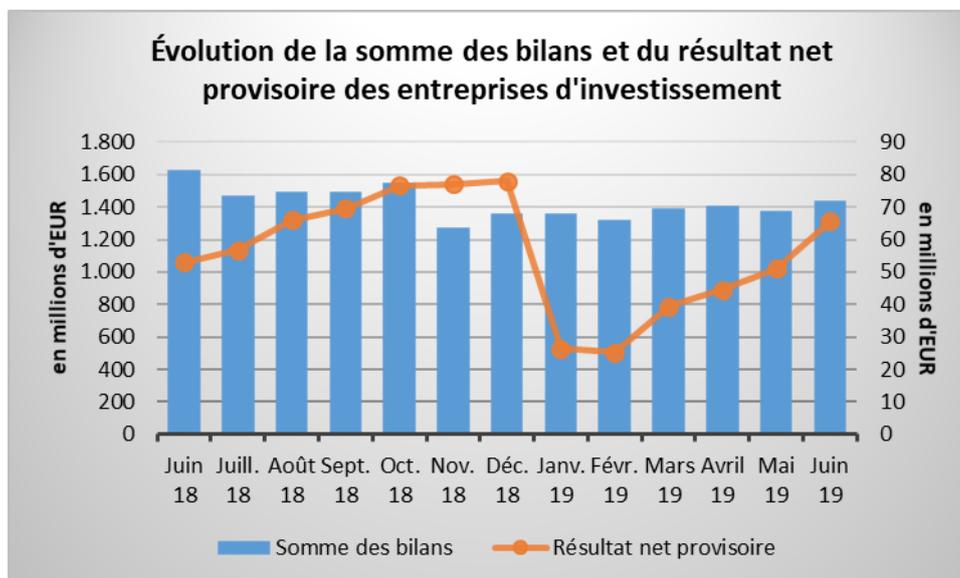
### Emploi total dans les banques, PSF, sociétés de gestion (Chapitre 15), établissements de paiement et établissements de monnaie électronique

Emploi total au 30 juin 2019



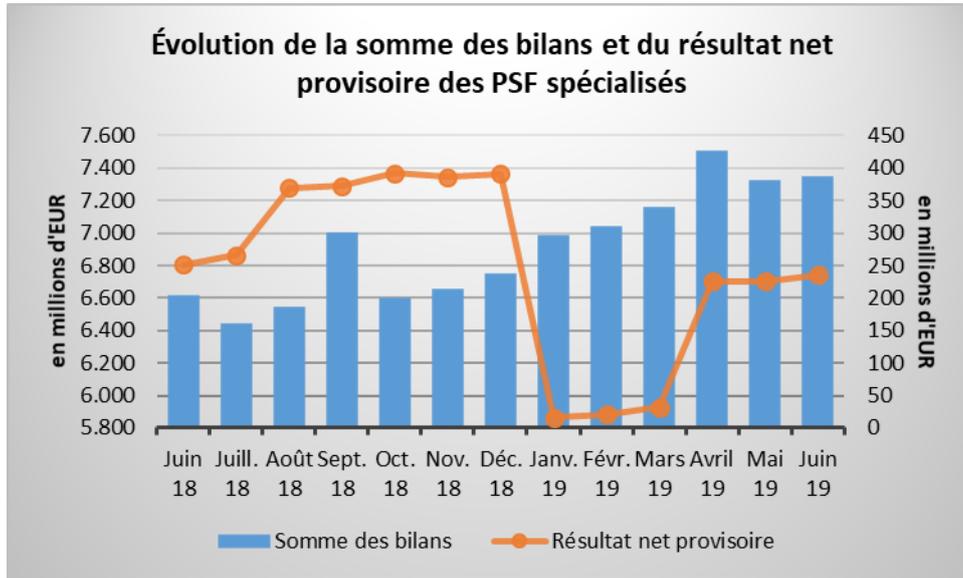
### Entreprises d'investissement

Somme des bilans au 30 juin 2019 en hausse



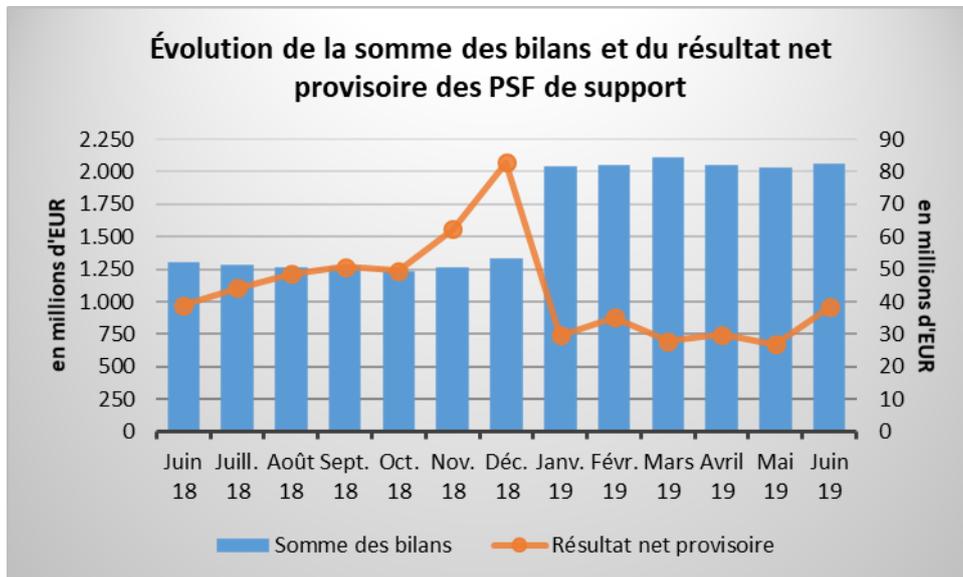
### PSF spécialisés

Somme des bilans au 30 juin 2019 en hausse



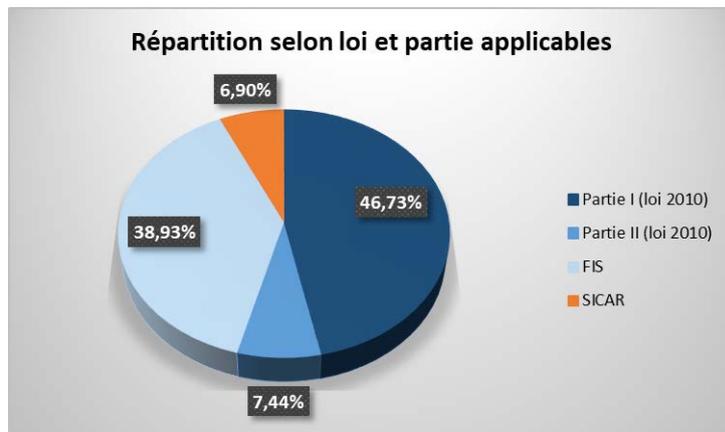
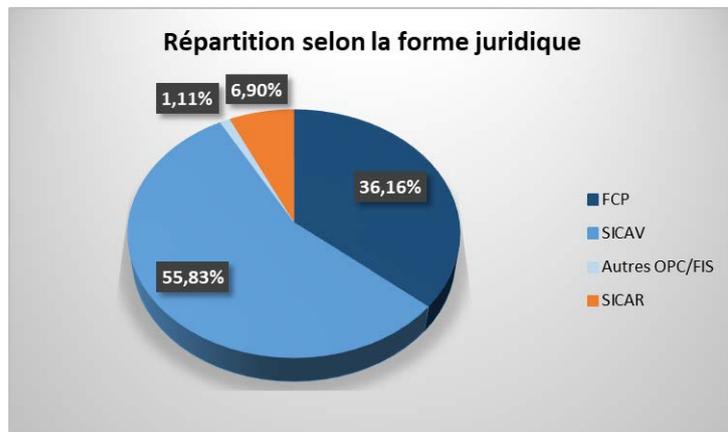
### PSF de support

Somme des bilans au 30 juin 2019 en hausse



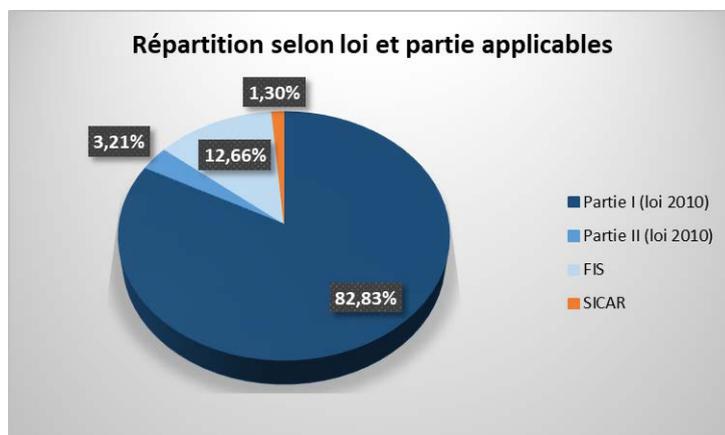
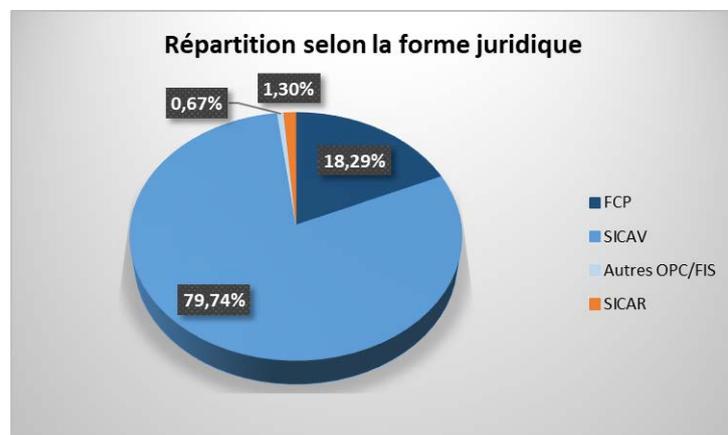
## OPC (Situation au 30 juin 2019)

### Nombre d'OPC



Loi, partie/forme juridique	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	932	871	0	0	1.803
Partie II (loi 2010)	142	143	2	0	287
FIS	321	1.140	41	0	1.502
SICAR	0	0	0	266	266
<b>TOTAL</b>	<b>1.395</b>	<b>2.154</b>	<b>43</b>	<b>266</b>	<b>3.858</b>

### Actifs nets des OPC



Loi, partie/forme juridique (en mia €)	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	581,594	3.072,356	0,000	0,000	3.653,950
Partie II (loi 2010)	47,134	94,128	0,443	0,000	141,705
FIS	178,141	351,042	29,056	0,000	558,239
SICAR	0,000	0,000	0,000	57,494	57,494
<b>TOTAL</b>	<b>806,869</b>	<b>3.517,526</b>	<b>29,499</b>	<b>57,494</b>	<b>4.411,388</b>

## Ventilation par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	Avoirs nets (en mia €)	Nombre d'unités <sup>1</sup>
Valeurs mobilières à revenu fixe	1.323,660	3.136
Valeurs mobilières à revenu variable	1.310,387	4.055
Valeurs mobilières diversifiées	936,241	3.949
Fonds de fonds	250,757	2.109
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	331,788	223
Liquidités	6,428	18
Valeurs mobilières non cotées	39,688	220
Capitaux à risque élevé	2,250	30
Immobilier	78,058	322
Futures et/ou Options	11,354	116
Autres valeurs	63,283	270
Public-to-Private	0,125	3
Mezzanine	2,976	13
Venture Capital (SICAR)	7,930	80
Private Equity (SICAR)	46,463	307
<b>TOTAL</b>	<b>4.411,388</b>	<b>14.851</b>

## Actifs nets ventilés par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE D'UNITES	EMISSIONS (en mia €)	RACHATS (en mia €)	EMISSIONS NETTES (en mia €)
<b>PARTIE I</b>					
Valeurs mobilières à revenu fixe	1.210,384	2.610	83,130	68,520	14,610
Valeurs mobilières à revenu variable	1.240,153	3.699	58,113	57,222	0,891
Valeurs mobilières diversifiées	750,012	2.842	21,995	27,347	-5,352
Fonds de fonds	126,509	914	3,370	4,038	-0,668
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	310,783	179	147,553	144,928	2,625
Liquidités	6,284	13	2,200	1,915	0,285
Futures et/ou Options	6,797	55	0,451	0,245	0,206
Autres valeurs	3,028	9	0,122	0,149	-0,027
<b>TOTAL PARTIE I :</b>	<b>3.653,950</b>	<b>10.321</b>	<b>316,934</b>	<b>304,364</b>	<b>12,570</b>
<b>PARTIE II</b>					
Valeurs mobilières à revenu fixe	18,663	94	0,719	0,584	0,135
Valeurs mobilières à revenu variable	13,553	60	0,414	0,134	0,280
Valeurs mobilières diversifiées	52,733	195	1,181	1,064	0,117
Fonds de fonds	26,889	247	0,334	0,569	-0,235
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	16,248	36	1,433	1,012	0,421
Liquidités	0,069	2	0,000	0,001	-0,001
Valeurs mobilières non cotées	6,761	16	0,136	0,039	0,097
Capitaux à risque élevé	0,000	0	0,000	0,000	0,000

<sup>1</sup> Le terme « unité » regroupe, d'une part, les OPC classiques et, d'autre part, les compartiments des OPC à compartiments multiples.

Immobilier	1,469	19	0,040	0,007	0,033
Futures et/ou Options	1,707	21	0,010	0,072	-0,062
Autres valeurs	3,613	15	0,035	0,034	0,001
<b>TOTAL PARTIE II :</b>	<b>141,705</b>	<b>705</b>	<b>4,302</b>	<b>3,516</b>	<b>0,786</b>
<b>FIS</b>					
Valeurs mobilières à revenu fixe	94,613	432	4,538	3,365	1,173
Valeurs mobilières à revenu variable	56,681	296	0,383	0,390	-0,007
Valeurs mobilières diversifiées	133,496	912	2,831	2,631	0,200
Fonds de fonds	97,359	948	1,751	0,439	1,312
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	4,757	8	0,917	0,573	0,344
Liquidités	0,075	3	0,002	0,003	-0,001
Valeurs mobilières non cotées	32,927	204	0,965	0,200	0,765
Capitaux à risque élevé	2,250	30	0,032	0,000	0,032
Immobilier	76,589	303	0,607	1,161	-0,554
Futures et/ou Options	2,850	40	0,020	0,087	-0,067
Autres valeurs	56,642	246	2,090	0,896	1,194
<b>TOTAL FIS :</b>	<b>558,239</b>	<b>3.422</b>	<b>14,136</b>	<b>9,745</b>	<b>4,391</b>
<b>SICAR</b>					
Public-to-Private	0,125	3	0,000	0,000	0,000
Mezzanine	2,976	13	0,000	0,000	0,000
Venture Capital	7,930	80	0,000	0,000	0,000
Private Equity	46,463	307	0,083	0,183	-0,100
<b>TOTAL SICAR</b>	<b>57,494</b>	<b>403</b>	<b>0,083</b>	<b>0,183</b>	<b>-0,100</b>
<b>TOTAL OPC LUXEMBOURGEOIS</b>	<b>4.411,388</b>	<b>14.851</b>	<b>335,455</b>	<b>317,808</b>	<b>17,647</b>

### Origine des initiateurs des OPC luxembourgeois

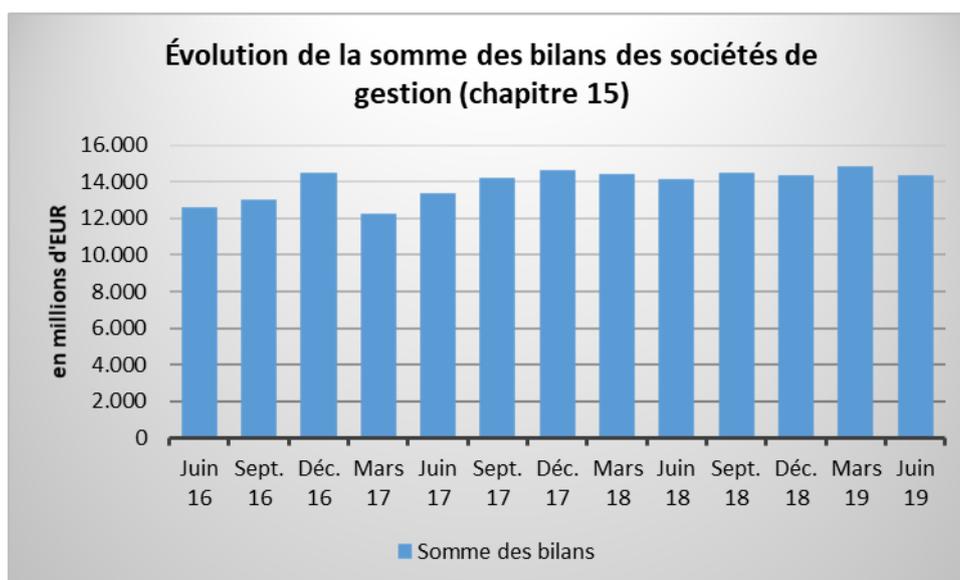
Pays	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'OPC	en %	Nombre d'unités	en %
Etats-Unis	895,692	20,3%	174	4,5%	1.118	7,5%
Royaume-Uni	812,687	18,4%	270	7,0%	1.632	11,0%
Allemagne	624,722	14,2%	1.295	33,6%	2.646	17,8%
Suisse	606,036	13,7%	571	14,8%	2.759	18,6%
France	431,199	9,8%	298	7,7%	1.591	10,7%
Italie	310,247	7,0%	142	3,7%	1.225	8,3%
Belgique	191,804	4,4%	162	4,2%	897	6,0%
Luxembourg	108,667	2,5%	235	6,1%	684	4,6%
Pays-Bas	98,903	2,2%	49	1,3%	260	1,8%
Danemark	88,788	2,0%	23	0,6%	212	1,4%
Autres	242,643	5,5%	639	16,5%	1.827	12,3%
<b>TOTAL</b>	<b>4.411,388</b>	<b>100,0%</b>	<b>3.858</b>	<b>100,0%</b>	<b>14.851</b>	<b>100,0%</b>

## Classement des devises dans lesquelles les unités des OPC luxembourgeois sont libellées

Devise	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'unités	en %
AUD	6,107	0,138%	27	0,181%
CAD	2,754	0,062%	20	0,134%
CHF	46,024	1,043%	271	1,819%
CNH	2,181	0,050%	25	0,168%
CNY	0,281	0,006%	4	0,027%
CZK	1,353	0,031%	67	0,463%
DKK	2,016	0,046%	16	0,074%
EUR	2.366,991	53,656%	9.400	63,307%
GBP	141,156	3,200%	330	2,234%
HKD	4,996	0,113%	10	0,067%
HUF	0,368	0,008%	31	0,208%
JPY	57,990	1,315%	204	1,389%
NOK	5,139	0,117%	33	0,221%
NZD	0,754	0,017%	4	0,027%
PLN	0,259	0,006%	12	0,080%
RON	0,482	0,011%	4	0,027%
SEK	43,319	0,982%	159	1,094%
SGD	0,847	0,019%	6	0,040%
TRY	0,004	0,000%	1	0,007%
USD	1.728,343	39,179%	4.226	28,426%
ZAR	0,024	0,001%	1	0,007%
<b>TOTAL</b>	<b>4.411,388</b>	<b>100,000%</b>	<b>14.851</b>	<b>100,000%</b>

## Sociétés de gestion agréées suivant le chapitre 15 de la loi 2010

### Somme des bilans au 30 juin 2019 en baisse



## Fonds de pension

Au 16 août 2019, **12 fonds de pension** sous forme de société d'épargne pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

À la même date, **18** professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

## Organismes de titrisation

Le nombre d'organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 14 août 2019.

## Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 juillet 2019, **60 cabinets de révision agréés** et **316 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **24 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit.

## Prospectus pour valeurs mobilières en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé

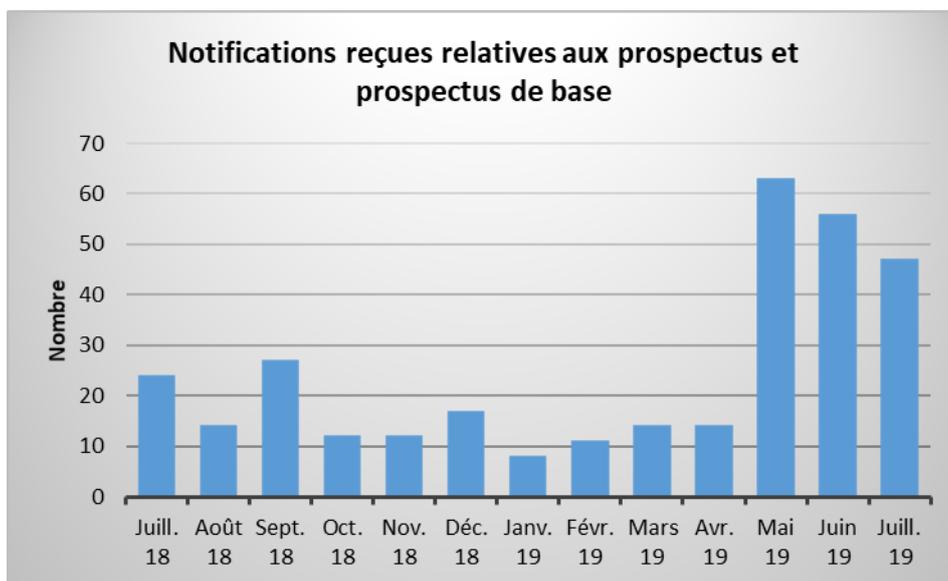
### Approbations par la CSSF



Au cours du mois de juillet 2019, la CSSF a approuvé sur base de la réglementation prospectus un total de 148 documents, qui se répartissent comme suit :

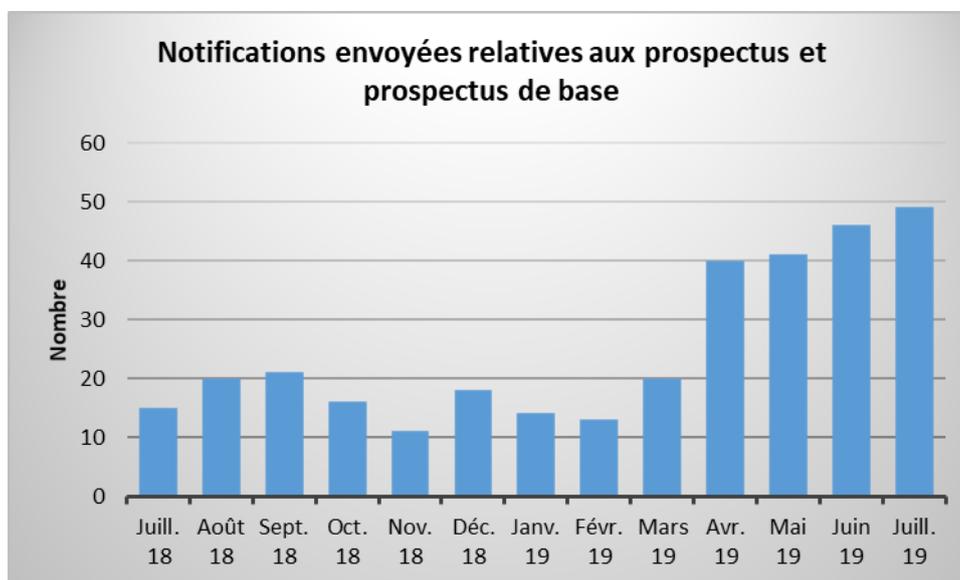
prospectus de base :	70	(47,30 %)
autres prospectus :	27	(18,24 %)
documents d'enregistrement :	0	(0 %)
suppléments :	51	(34,46 %)

### Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de juillet 2019, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres États membres de l'Espace économique européen, 47 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 33 notifications relatives à des suppléments.

### Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de juillet 2019, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres États membres de l'Espace économique européen, 49 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 34 notifications relatives à des suppléments<sup>2</sup>.

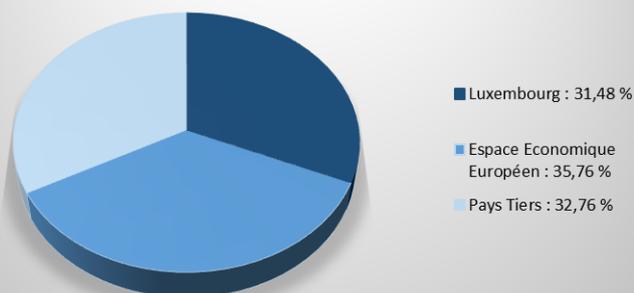
<sup>2</sup> Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

## Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs (la « Loi Transparence »)

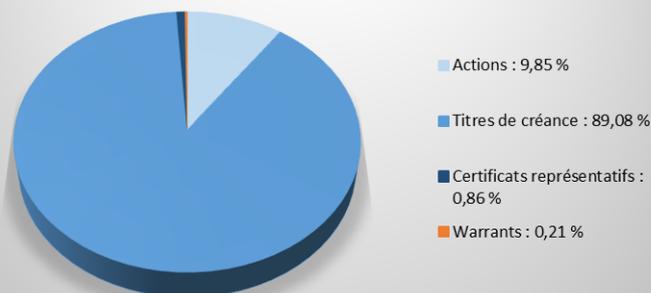
Depuis le 9 juillet 2019, six émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, un émetteur a été radié de la liste du fait qu'ils n'entre plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 8 août 2019, **467 émetteurs** sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

Répartition des émetteurs par pays



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation



## RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre du renforcement des effectifs de la CSSF, deux personnes ont rejoint les services de la CSSF qui compte, au 1<sup>er</sup> août 2019, suite au départ d'un agent, 884 agents, dont 472 hommes et 412 femmes. Elles ont été affectées aux services suivants :

### On-site inspection

Celi BORGES

### Accounting, auditing and transparency

Lucie DETAILLE

---

**ACTUALITES EUROPEENNES/INTERNATIONALES DE JUILLET 2019**


---

**REGLEMENTATION BANCAIRE ET MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE**
**Mécanisme de surveillance unique - Banque centrale européenne (BCE)**

Date	Publications	Description
03.07.2019	<a href="#">Lettre du Président du Conseil de surveillance prudentielle à l'attention des membres du Parlement européen</a>	La BCE a publié une lettre du Président du Conseil de surveillance prudentielle à l'attention des membres du Parlement européen en réponse à une demande écrite concernant le recrutement de personnel additionnel pour les tests de résistance.
03.07.2019	<a href="#">Lettre à l'attention des banques</a>	La BCE a publié une lettre concernant la préparation des banques aux réformes relatives aux indices de référence des taux d'intérêt et l'utilisation de taux sans risque.
05.07.2019	<a href="#">Liste des entités surveillées (au 1<sup>er</sup> juin 2019)</a>	<p>La BCE a mis à jour la liste contenant le nom de chaque entité et de chaque groupe soumis à la surveillance prudentielle qui est directement contrôlé(e) par la BCE (« entités importantes soumises à la surveillance prudentielle » et « groupe important soumis à la surveillance prudentielle » tels que définis à l'article 2, points 16) et 22), du règlement-cadre MSU). Elle a aussi publié la liste des entités contrôlées par une autorité nationale compétente.</p> <p>Au Luxembourg, le nombre d'établissements importants au plus haut niveau de consolidation qui sont directement contrôlés par la BCE est resté inchangé à cinq établissements, et le nombre d'établissements moins importants est resté inchangé à 64 établissements.</p>
08.07.2019	<a href="#">La BCE finalise le guide pour l'harmonisation des règles en matière de modèles internes des banques</a>	La BCE a publié les derniers chapitres du guide relatif aux modèles internes, couvrant le risque de crédit, le risque de marché et le risque de crédit de la contrepartie. Le guide vise à assurer une compréhension uniforme du dispositif légal.
11.07.2019	<a href="#">Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance prudentielle</a>	La BCE a annoncé que le Conseil des gouverneurs a nommé, pour une durée de cinq ans non renouvelable, Edouard Fernandez-Bollo, Kerstin af Jochnick et Elizabeth McCaul en tant que nouveaux représentants de la BCE au sein du Conseil de surveillance prudentielle.

**12.07.2019** [Statistiques bancaires prudentielles - Premier trimestre 2019](#) La BCE a publié les statistiques bancaires prudentielles pour le premier trimestre 2019.

Date	Interviews et discours	Description
<b>04.07.2019</b>	<a href="#">Andrea Enria : Is less more? Profitability and consolidation in the European banking sector</a>	Présentation par Andrea Enria, Président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, à la CIRSF Annual International Conference, à Lisbonne, le 4 juillet 2019.
<b>07.07.2019</b>	<a href="#">Andrea Enria : Interview pour Kathimerini Cyprus</a>	Interview d'Andrea Enria, Président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, mené par Panagiotis Rougkalas et publié le 7 juillet 2019.
<b>10.07.2019</b>	<a href="#">Andrea Enria : Interview pour OPEN TV</a>	Interview d'Andrea Enria, Président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, mené par Eleftheria Arlapanou et Spyros Dimitrelis le 9 juillet et publié le 10 juillet 2019.

### Commission européenne

Date	Développement réglementaire	Description
<b>29.07.2019</b>	<a href="#">Services financiers : la Commission présente sa politique d'équivalence avec les pays tiers</a>	La Commission européenne dresse un bilan de son approche globale en matière d'équivalence dans le domaine des services financiers. La communication présente l'approche de l'UE et les améliorations législatives apportées récemment aux modalités d'octroi de l'équivalence à un pays tiers par la Commission. Elle décrit également comment la Commission et les Autorités européennes de surveillance (AES) suivent la situation dans ces pays tiers après l'adoption de la décision d'équivalence, afin de s'assurer que ceux-ci continuent de respecter les objectifs de l'UE. La communication donne un aperçu de la manière dont les modifications apportées récemment à la législation de l'UE peuvent renforcer le cadre en matière d'équivalence, tant en termes d'évaluation initiale que de suivi ex-post, en particulier en accordant un rôle accru aux AES.

## Autorité bancaire européenne (ABE/EBA)

Date	Publications	Description
02.07.2019	<a href="#">L'ABE présente les résultats de son évaluation de la mise en œuvre de Bâle III</a>	L'ABE a présenté les résultats de son évaluation de la mise en œuvre de Bâle III lors d'une discussion publique. L'évaluation comprend une étude d'impact quantitative (QIS) basée sur les données de 189 banques UE, ainsi qu'une série complète de recommandations politiques dans le domaine du risque de crédit, du risque opérationnel, du plancher ( <i>output floor</i> ) et des opérations de financement sur titres. Ce travail est une réponse à la demande d'avis de la Commission.
04.07.2019	<a href="#">L'ABE publie le Risk Dashboard résumant les principaux risques et vulnérabilités dans le secteur bancaire de l'UE/l'EEE</a>	<p>Le <i>Risk Dashboard</i> inclut, pour la première fois, les données de la qualité des actifs en relation avec l'IFRS 9 et les positions des banques évaluées à la juste valeur, ainsi que des informations sur leurs expositions souveraines.</p> <p>Ensemble avec le tableau de bord, l'ABE a publié les résultats du questionnaire sur l'évaluation des risques (<i>Risk Assessment Questionnaire</i>, RAQ), qui inclut les attentes des banques et analystes de marché pour les futures tendances et développements.</p>
05.07.2019	<a href="#">L'ABE publie le rapport sur la mise en œuvre des Orientations sur les modalités de gouvernance et de surveillance des produits bancaires de détail</a>	Le rapport concerne les Orientations sur les modalités de gouvernance et de surveillance des produits bancaires de détail (GSP), émises par l'ABE en 2015 en vue de répondre aux défaillances de conduite et à la vente abusive au détail de grande envergure observées dans le secteur bancaire à l'époque. Le rapport identifie de nombreuses bonnes et mauvaises pratiques et présente les prochaines mesures que l'ABE entend prendre afin de remplir son mandat de convergence en matière de surveillance.
08.07.2019	<a href="#">L'ABE évalue l'impact de la fintech sur les modèles d'affaires des établissements de paiement et établissements de monnaie électronique</a>	L'ABE a publié un rapport thématique sur l'impact de la fintech sur les modèles d'affaires des établissements de paiement (EP) et établissements de monnaie électronique (EME). Le rapport souligne les observations clés de l'ABE relatives aux changements de stratégie et modèles d'affaires des EP et EME, se concentrant, en particulier, sur les tendances et moteurs actuels, les différentes approches face à la fintech, y compris leur interaction avec les grandes entreprises technologiques (BigTech), et le niveau de mise en place de technologies innovatrices.
09.07.2019	<a href="#">L'ABE publie le rapport sur le progrès réalisé sur la feuille de</a>	Le rapport informe sur le progrès réalisé sur la feuille de route établie en 2016 visant à réparer les

[route visant à réparer le modèle IRB](#)

modèles internes utilisés aux fins du calcul des exigences de fonds propres pour le risque de crédit en vertu de l'approche fondée sur les notations internes (IRB). L'objectif de la feuille de route est de répondre aux inquiétudes concernant la variabilité excessive des exigences de fonds propres et de restaurer la confiance dans les modèles IRB en s'assurant de la comparabilité des estimations des paramètres de risque tout en gardant leur sensibilité au risque.

**10.07.2019** [L'ABE prend acte de la publication par la Cour des comptes européenne \(ECA\) du rapport spécial concernant les tests de résistance des banques à l'échelle de l'UE](#)

L'ECA a publié un rapport spécial concernant les tests de résistance des banques à l'échelle de l'UE appelé « Tests de résistance des banques à l'échelle de l'UE : volume d'informations bancaires sans précédent, mais nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande attention pour les risques ». L'ABE a pris acte des efforts faits par l'ECA pour fournir des idées précieuses afin d'améliorer l'efficacité des futurs tests de résistance des banques à l'échelle de l'UE.

**12.07.2019** [L'ABE informe sur le suivi de la mise en œuvre du LCR dans l'UE](#)

L'ABE a publié son premier rapport sur le suivi de la mise en œuvre du ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) dans l'UE. Le rapport souligne les domaines dans lesquels davantage de lignes directrices sont estimées utiles pour les banques et les superviseurs afin de promouvoir une compréhension commune et une harmonisation de l'application des normes en matière de liquidité, tout en réduisant quelques problèmes au niveau de la concurrence équitable. De plus, le rapport a identifié les domaines qui peuvent nécessiter plus d'attention de la part des superviseurs dans leur surveillance continue des risques de liquidité.

**16.07.2019** [L'ABE modifie les normes techniques d'exécution en ce qui concerne le reporting prudentiel en matière d'informations financière \(FINREP\)](#)

L'ABE a publié des amendements aux normes techniques d'exécution (ITS) en ce qui concerne le reporting prudentiel en matière d'informations financières (FINREP). Ces amendements concernent les exigences en matière de reporting des expositions non performantes (« *non-performing exposures* », NPE) et « *forbearance* » afin de permettre le suivi des stratégies en matière de NPE des établissements soumis au reporting, les exigences en matière de reporting des éléments de profits et pertes et la mise en œuvre de la nouvelle norme IFRS 16 (International Financial Reporting Standards), « Contrats de location ».

**16.07.2019** [L'ABE publie des ITS mises à jour pour l'exercice d'évaluation comparative \(benchmarking exercise\) de 2020](#)

L'ABE a publié une mise à jour de ses ITS concernant l'évaluation comparative des approches internes. Ces ITS incluent tous les portefeuilles de référence qui seront utilisés pour l'exercice d'évaluation comparative de 2020.

- 
- 19.07.2019** [L'ABE publie le rapport sur le périmètre réglementaire, le statut réglementaire et les modes d'autorisation en relation avec les activités FinTech](#)
- L'ABE a publié ses constatations suite à son analyse du cadre réglementaire applicable aux entreprises FinTech lorsqu'elles accèdent au marché. Le rapport illustre les évolutions au niveau du périmètre réglementaire à travers l'UE, le statut réglementaire des entreprises FinTech et les approches suivies par les autorités compétentes lors de l'octroi d'autorisations pour fournir des services bancaires et de paiement.
- 
- 22.07.2019** [L'ABE met à jour le suivi des instruments de fonds propres CET1](#)
- L'ABE a publié une liste actualisée des instruments de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des établissements UE. La liste est accompagnée d'un rapport sur le CET1 mis à jour, qui comprend des informations sur les objectifs sous-jacents du suivi ainsi que sur les conséquences d'inclure ou exclure des instruments dans/de la liste CET1. Le suivi de l'ABE des instruments de fonds propres vise à contribuer à l'amélioration de la qualité des fonds propres des établissements à travers l'UE.
- 
- 23.07.2019** [L'ABE publie sa feuille de route concernant les objectifs en matière d'IFRS 9 et lance un exercice d'évaluation comparative de l'IFRS 9](#)
- L'ABE a publié sa feuille de route concernant l'IFRS 9 offrant un aperçu des activités de suivi envisagées en matière de la mise en œuvre de l'IFRS 9. L'ABE a également lancé un exercice d'évaluation comparative de l'IFRS 9 sur un échantillon d'établissements, visant à analyser les différentes pratiques de modélisation appliquées par les établissements et l'impact de la mise en œuvre de l'IFRS 9 sur le montant des pertes de crédit anticipées en termes de fonds propres et ratios réglementaires.
- 
- 24.07.2019** [L'ABE appelle à la communication aux établissements de crédit concernant l'importance des questions LBC/FT d'un point de vue prudentiel](#)
- L'ABE a publié un avis concernant le lien entre les questions en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et les objectifs prudentiels. L'avis fait partie des travaux de l'ABE en cours en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Europe et répond à une demande formulée dans le plan d'action en matière de lutte contre le blanchiment de 2018 élaboré par le Conseil de l'UE.
- 
- 26.07.2019** [L'ABE publie des précisions concernant la quatrième série de questions posées par le Working Group on APIs en vertu de la directive PSD2](#)
- L'ABE a publié des précisions concernant la quatrième série de questions soulevées par les participants au Working Group on APIs en vertu de la directive PSD2. Les précisions répondent aux questions soulevées en matière de confirmation de l'exécution des opérations, la biométrie et l'authentification sur les applications mobiles, l'accès aux renseignements de comptes autres que des comptes de paiement, les tests de résistance, les certificats eIDAS qualifiés pour les prestataires de services de paiement gestionnaire du compte
-

(*Account Servicing Payment Service Providers* ; ASPSP), l'accès quatre fois par jour par les prestataires de services d'initiation de compte (*Account Initiation Service Providers* ; AISP), ainsi que le partage du numéro de compte de paiement avec les prestataires de services d'initiation de paiement (*Payment Initiation Service Providers* ; PISP).

Date	Consultation	Description
31.07.2019	<a href="#">L'ABE lance une consultation concernant la méthodologie pour la détermination de l'échéance moyenne pondérée des paiements contractuels dus au titre de la tranche d'une opération de titrisation</a>	<p>L'ABE a lancé une consultation publique sur le projet d'orientations concernant la détermination de l'échéance moyenne pondérée (<i>weighted average maturity</i> ; WAM) des paiements contractuels dus au titre de la tranche conformément à l'article 257, paragraphe 1, point (a), du règlement CRR. Ce projet d'orientations vise à assurer que la méthodologie applicable pour la détermination du WAM aux fins réglementaires est suffisamment harmonisée afin d'accroître la cohérence et comparabilité de fonds propres détenus par les établissements.</p> <p>La consultation est ouverte jusqu'au 31 octobre 2019.</p>

### Autorités européennes de surveillance (AES)

Date	Publication	Description
09.07.2019	<a href="#">Le comité mixte des autorités européennes de surveillance publie des recommandations sur la surveillance des services financiers de détail fournis au-delà des frontières</a>	<p>Le comité mixte des autorités européennes de surveillance a publié un rapport sur la surveillance transfrontalière des services financiers de détail. Dans le rapport, les autorités européennes de surveillance ont identifié les principaux problèmes auxquels les autorités nationales compétentes font face lors de la surveillance des établissements financiers qui fournissent des services financiers de détail transfrontaliers au sein de l'UE et ont émis des recommandations à l'attention des autorités nationales compétentes et des établissements UE sur la manière d'y remédier.</p>

## Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS)

Date	Publication	Description
23.07.2019	<a href="#">Exigences en matière de marges pour les dérivés n'ayant pas fait l'objet de compensation centrale</a>	<p>Le BCBS et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV/IOSCO) ont revu le cadre des exigences en matière de marges pour les dérivés n'ayant pas fait l'objet de compensation centrale.</p> <p>En matière du <u>cadre de 2015</u>, les revues prolongent d'un an la mise en œuvre finale des exigences en matière de marges. Avec cette prolongation, la date de la phase de mise en œuvre finale est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Afin de faciliter la prolongation, le Comité de Bâle et l'OICV ont également introduit une phase de mise en œuvre additionnelle qui commence le 1<sup>er</sup> septembre 2020.</p>

## Forums macroprudentiels

## Comité européen du risque systémique (CERS)

Date	Publications	Description
04.07.2019	<a href="#">Le tableau de bord des risques du CERS (ESRB risk dashboard), juin 2019 (Edition 28)</a>	<p>Le tableau de bord des risques est une série d'indicateurs quantitatifs du risque systémique dans le système financier européen. Sauf indication contraire : a) tous les indicateurs de l'UE sont liés aux 28 Etats membres de l'UE (les UE28) et b) toutes les séries de données sont liées à l'Euro 19 (c'est-à-dire, la zone euro) pour l'ensemble des séries chronologiques.</p> <p>Le tableau de bord des risques est accompagné des documents complémentaires suivants :</p> <p><a href="#">Note de présentation</a></p> <p><a href="#">Annexe I</a></p> <p><a href="#">Annexe II</a></p>
17.07.2019	<a href="#">Examen européen de 2019 du risque d'intermédiation financière non bancaire (EU Non-bank Financial Intermediation Risk Monitor 2019)</a>	<p>Ce rapport prend en considération une série de risques systémiques et de vulnérabilités liés à l'intermédiation financière non bancaire, y compris ceux en relation avec l'interconnexion, la liquidité et l'effet de levier. L'univers de l'examen inclut tous les fonds d'investissement et les autres intermédiaires financiers.</p> <p>Selon le CERS, certains établissements financiers non bancaires restent vulnérables à la réappréciation du risque, avec de possibles répercussions sur les conditions de financement des autres secteurs financiers et de l'économie réelle. Le CERS observe également que l'utilisation et la réutilisation de sûretés financières en relation avec les dérivés et les opérations de financement sur</p>

titres peuvent créer des chaînes d'intermédiation qui peuvent répandre les chocs de liquidités de financement. Enfin, la conclusion est que d'autres travaux sont nécessaires afin de remédier aux lacunes des données restantes et de développer des paramètres de risques appropriés pour mesurer la liquidité, l'effet de levier et l'interconnexion.

#### 29.07.2019 [Rapport annuel 2018 du CERS](#)

Le huitième rapport annuel du Comité européen du risque systémique (CERS) couvre la période entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019. Cette période a été caractérisée par un niveau élevé d'incertitudes politiques et par une modération de la croissance économique plus rapide que prévue. L'indicateur de sentiment économique a baissé dans la plupart des Etats membres de l'UE et les prévisionnistes du secteur privé et du secteur public ont revu leurs prévisions en matière de croissance de la production.

Dans ce contexte, le CERS a identifié quatre risques principaux pour la stabilité financière de l'UE qui sont interconnectés: (i) la réappréciation des primes de risques dans les marchés financiers globaux ; (ii) les faiblesses dans les bilans des établissements financiers ; (iii) les défis en matière de gestion durable de la dette dans les secteurs privé et public ; et (iv) les vulnérabilités dans le secteur des fonds d'investissement et les risques issus d'activités de « *shadow banking* ». Par rapport à 2017, le classement de ces menaces est resté inchangé en 2018.

### Coussin de fonds propres contracyclique (CCyB)

La liste des taux de CCyB applicables dans les pays de l'UE/EEE est disponible sur le [site Internet du CERS](#). Les pays suivants ont annoncé un taux de CCyB autre que 0% :

Pays	Taux de CCyB	Applicable à partir de
<b>Belgique</b>	0,5%*	01/07/2020
<b>Bulgarie</b>	0,5%*	01/10/2019
	1%*	01/04/2020
<b>République tchèque</b>	1,5%	01/07/2019
	1,75%*	01/01/2020
	2%*	01/07/2020
<b>Danemark</b>	0,5%	31/03/2019
	1%*	30/09/2019
	1,5%*	30/06/2020
<b>France</b>	0,25%*	01/07/2019
	0,5%*	02/04/2020

<b>Allemagne</b>	0,25%*	01/07/2020
<b>Islande</b>	1,75%	15/05/2019
	2%*	01/02/2020
<b>Irlande</b>	1%*	05/07/2019
<b>Lituanie</b>	1%	30/06/2019
<b>Luxembourg</b>	0,25%*	01/01/2020
<b>Norvège</b>	2%	31/12/2017
	2,5%*	31/12/2019
<b>Slovaquie</b>	1,25%	01/08/2018
	1,5%*	01/08/2019
<b>Suède</b>	2%	19/03/2017
	2,5%*	19/09/2019
<b>Royaume-Uni</b>	1%	28/11/2018

Les taux de CCyB en attente sont suivis d'un astérisque (« \* »)

La liste des taux de CCyB applicables dans les pays hors de l'UE/EEE peut être consultée sur [le site Internet de la Banque des règlements internationaux](#).

## Conseil de stabilité financière (CSF)

Date	Publications	Description
02.07.2019	<a href="#">Révision de la mise en œuvre technique de la norme sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss-Absorbing Capacity, TLAC)</a>	<p>Ce rapport présente la révision technique de la mise en œuvre de la norme sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).</p> <p>Cette révision conclut que le progrès a été constant et significatif tant en ce qui concerne la fixation des exigences en matière de TLAC externes par les autorités que l'émission de TLAC externes par les banques d'importance systémique mondiale. Cela a été déterminant dans l'amélioration de la résolvabilité des banques d'importance systémique mondiale, le renforcement de la coopération entre autorités d'origine et d'accueil et la promotion de la confiance des marchés dans les capacités des autorités à faire face aux risques « <i>too-big-to-fail</i> ».</p> <p>Le CSF continuera à suivre la mise en œuvre de la norme TLAC et l'émission d'instruments TLAC et à rapporter sur le progrès effectué au moins une fois par an.</p>
11.07.2019	<a href="#">Réaction et récupération en cas de cyberincidents : Etude sur les pratiques de l'industrie</a>	<p>Le CSF a développé un arsenal de pratiques efficaces en relation avec la réaction des établissements financiers au, et à la récupération en cas de, cyberincident. Cet arsenal vise à fournir aux établissements financiers et aux autorités une série de pratiques efficaces et sera basé sur l'expérience</p>

acquise et la diversité des perspectives collectées par le CSF, y compris à travers les réponses à son [étude des pratiques de l'industrie](#).

L'étude se clôture le 28 août 2019.

---

**19.07.2019** [Le CSF ajuste le calendrier de mise en œuvre pour ses recommandations stratégiques visant à remédier aux risques de stabilité financière dans les opérations de financement sur titres](#)

Le Conseil de stabilité financière (CSF) a décidé d'ajuster le calendrier de mise en œuvre pour ses recommandations concernant les opérations de financement sur titres, en particulier celui en matière de normes de décote minimales pour les opérations de financement sur titres non compensées de manière centralisée.

Par exemple, le calendrier de mise en œuvre pour les recommandations stratégiques en relation avec le cadre des planchers chiffrés de décote (*numerical haircut floors*) sera prolongé jusqu'à janvier 2022 (au lieu de fin 2018) pour les transactions entre les établissements bancaires et non bancaires et jusqu'à janvier 2024 (au lieu de fin 2019) pour les transactions entre établissements non bancaires. Le calendrier des mises en œuvre pour les autres recommandations reste inchangé.

---

**19.07.2019** [Cadre réglementaire sur les décotes d'opérations de financement sur titres non compensées de manière centralisée](#)

Ce document dresse les recommandations politiques finales dans le cadre de décotes sur certaines opérations de financement sur titres non compensées de manière centralisée sur base des résultats de la consultation publique. Le cadre vise à remédier aux risques pour la stabilité financière associés aux opérations de financement sur titres. Ce travail, qui a été publié précédemment en octobre 2014, définit les planchers chiffrés de décote pour les opérations de financement sur titres entre établissements non bancaires et met à jour les dates de mise en œuvre des recommandations du CSF en matière d'opérations de financement sur titres.

## ACTUALITES DE L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (ESMA)

Date	Publications	Description
01.07.2019	<a href="#">L'ESMA émet des avis relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par Chypre, la France, Malte et la Suède</a>	L'ESMA a émis quatre avis positifs relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par les autorités nationales compétentes de Chypre, France, Malte et Suède. L'ESMA est d'avis que les mesures proposées sont justifiées et proportionnées et qu'il est nécessaire que les autorités nationales compétentes des autres Etats membres prennent des mesures d'intervention sur les produits au moins aussi contraignantes que celles de l'ESMA.
01.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives au règlement sur les dépositaires centraux de titres (règlement CSDR)</a>	L'ESMA a mis à jour ses Questions/réponses relatives à la mise en œuvre du règlement sur les dépositaires centraux de titres (règlement CSDR).
01.07.2019	<a href="#">L'ESMA cesse le renouvellement des mesures d'intervention sur les produits en relation avec les options binaires</a>	L'ESMA ne renouvellera pas l'interdiction temporaire de commercialiser, distribuer ou vendre des options binaires aux clients de détail dans l'Union européenne.
02.07.2019	<a href="#">L'ESMA retire l'enregistrement de Moody's Investors Service EMEA LTD</a>	L'ESMA a retiré l'enregistrement de l'agence de notation de crédit Moody's Investors Service EMEA Limited (MIS EMEA - UK).
02.07.2019	<a href="#">L'ESMA émet des avis relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par la Suède, la France et le Royaume-Uni</a>	L'ESMA a émis trois avis relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par les autorités nationales compétentes de Suède, France et du Royaume-Uni. L'avis de l'ESMA est que les mesures proposées sont justifiées et proportionnées et qu'il est nécessaire que les autorités nationales compétentes des autres Etats membres prennent des mesures d'intervention sur les produits au moins aussi contraignantes que celles de l'ESMA.
02.07.2019	<a href="#">L'ESMA élargit l'enquête sur les pratiques dites « multiple withholding tax reclaim schemes »</a>	L'ESMA a publié un rapport sur les résultats préliminaires concernant les « <i>multiple withholding tax (WHT) reclaim schemes</i> » (systèmes de remboursement des impôts retenus à la source), suite à une demande du Parlement européen, et a lancé une enquête officielle afin de récolter d'autres preuves de la part des autorités nationales compétentes concernant les pratiques de surveillance de ces systèmes à travers l'Union européenne.

02.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie les réponses à sa consultation sur le projet de RTS en vertu du règlement ELTIF</a>	L'ESMA a publié les réponses reçues à sa consultation sur le projet de normes techniques de réglementation en vertu de l'article 25 du règlement ELTIF.
04.07.2019	<a href="#">Autorisation d'EURIBOR dans le cadre du règlement sur les indices de référence</a>	Le 2 juillet 2019, l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) de Belgique a autorisé l'EMMI en tant qu'administrateur de l'EURIBOR dans le cadre du règlement sur les indices de référence (règlement BMR), suite à l'avis positif du collège d'autorités de surveillance de l'EURIBOR. L'EURIBOR est désormais considéré comme conforme au règlement BMR et a été ajouté au registre des indices de référence de l'ESMA.
05.07.2019	<a href="#">Retrait de l'enregistrement de l'agence de notation de crédit Beyond Ratings SAS</a>	L'ESMA a retiré l'enregistrement de l'agence de notation de crédit française Beyond Ratings S.A.S.
05.07.2019	<a href="#">Directive MiFID II : L'ESMA publie la dernière série de données sur le plafond de double volume (« Double Volume Cap » - DVC)</a>	L'ESMA a mis à jour son registre public en y ajoutant la dernière série de données sur le plafond de double volume (DVC) dans le cadre de la directive sur les marchés d'instruments financiers (directive MiFID II).
07.07.2019	<a href="#">Mise à jour des calculs annuels relatifs à la transparence pour les actions - application du régime de pas de cotation pour les actions de pays-tiers</a>	Le 21 juin 2019, l'ESMA a publié les résultats actualisés des calculs annuels relatifs à la transparence pour les actions. Les résultats actualisés sont applicables à partir du 8 juillet 2019.
11.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives au règlement sur les indices de référence</a>	L'ESMA a mis à jour ses Questions/réponses relatives au règlement européen sur les indices de référence.
11.07.2019	<a href="#">L'ESMA renouvelle le mandat de trois membres de son conseil d'administration</a>	L'ESMA a renouvelé le mandat de trois membres actuels de son conseil d'administration, M. Robert Ophèle (AMF), M. Sebastian Albella-Amigo (CNMV) et M. Erik Thedéen (FI), pour une durée de 2 ans et demi à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2019. Le mandat actuel de ces membres expirera le 30 septembre 2019.
11.07.2019	<a href="#">L'ESMA a nommé un nouveau membre de son Securities and Markets Stakeholder Group (SMSG)</a>	L'ESMA a nommé M. Morten Bruun Pedersen du Danish Consumer Council (conseil danois des consommateurs) comme nouveau membre dans son groupe des parties intéressées au secteur financier (SMSG).
11.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives à la protection des investisseurs et intermédiaires dans le cadre</a>	L'ESMA a mis à jour ses Questions/réponses relatives à la mise en œuvre des sujets liés à la protection des investisseurs dans le cadre de la

	<a href="#">de la directive MiFID II et du règlement MiFIR</a>	directive et du règlement sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II/MiFIR).
11.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives au règlement CSDR</a>	L'ESMA a mis à jour ses Questions/réponses relatives à la mise en œuvre du règlement CSDR.
12.07.2019	<a href="#">L'ESMA avertit les prestataires de CFD sur l'application des mesures d'intervention sur les produits</a>	L'ESMA a publié une déclaration adressée aux prestataires qui commercialisent, distribuent ou vendent des contrats sur différence (CFD) aux clients de détail. La déclaration est une réponse aux diverses pratiques et situations observées au sein du marché qui ont suscitées des inquiétudes quant à la non-conformité aux exigences légales applicables lors de prestations de services à des clients de détail.
12.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives aux sujets liés à la structure de marché et à la transparence sous la directive MiFID II et le règlement MiFIR</a>	L'ESMA a mis à jour ses Questions/réponses relatives aux sujets liés à la structure de marché et à la transparence sous la directive MiFID II et le règlement MiFIR.
12.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie un rapport sur l'agrément des entreprises FinTech à travers l'Europe</a>	L'ESMA a publié un rapport sur le statut des régimes d'agrément d'entreprises FinTech à travers l'Union européenne. Le rapport se base sur deux études menées par l'ESMA depuis janvier 2018 rassemblant des données des autorités nationales compétentes sur les régimes d'agrément d'entreprises FinTech dans leur juridiction.
12.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie les réponses à l'appel à contributions concernant les limites de position pour les instruments dérivés sur matières premières</a>	L'ESMA a publié les réponses reçues suite à son appel à contributions concernant les limites de position pour les instruments dérivés sur matières premières.
12.07.2019	<a href="#">Mise à jour du manuel de reporting ESEF (ESEF Reporting Manual)</a>	L'ESMA a publié une mise à jour de son manuel de reporting pour le format d'information électronique unique européen (« <i>European Single Electronic Format</i> », ESEF).
12.07.2019	<a href="#">L'ESMA lance une consultation sur le prix des données de marché et sur la base de données de marché consolidée (« consolidated tape »)</a>	L'ESMA a lancé une consultation publique sur le développement du prix des données avant et après négociation et sur la base de données de marché après négociation consolidée (« <i>post-trade consolidated tape</i> », CT) pour les actions (« <i>equity instruments</i> »). La directive MiFID II/le règlement MiFIR visent à assurer un accès équitable aux données de marché et à en baisser le prix et établissent un cadre légal pour la création d'un CT. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, aucun CT n'a été créé et, sur base de l'analyse de l'ESMA, il apparaît

		<p>que la directive MiFID II n'a pas réalisé ses objectifs de baisser les prix des données de marché.</p> <p>La consultation est ouverte jusqu'au <b>6 septembre 2019</b>.</p>
12.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives au règlement Prospectus</a>	L'ESMA a inclus 25 nouvelles questions/réponses relatives au règlement (UE) 2017/1129 (règlement Prospectus).
12.07.2019	<a href="#">L'ESMA consulte sur les orientations en matière d'obligations d'information sous le règlement Prospectus</a>	<p>L'ESMA a lancé une consultation publique concernant son projet d'orientations en matière d'obligations d'information sous le règlement Prospectus.</p> <p>La consultation est ouverte jusqu'au <b>4 octobre 2019</b>.</p>
12.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie les réponses à sa consultation relative aux indices et marchés reconnus sous le règlement CRR</a>	L'ESMA a publié les réponses à sa consultation relative aux indices et marchés reconnus sous le règlement relatif aux exigences de fonds propres (CRR).
12.07.2019	<a href="#">L'ESMA aborde les inquiétudes relatives à l'obligation de transactions sur les produits dérivés suite à l'entrée en vigueur du règlement EMIR Refit</a>	L'ESMA a publié une déclaration publique qui aborde le défaut d'alignement entre l'étendue des contreparties soumises à l'obligation de compensation sous le règlement EMIR et celles soumises à l'obligation de transaction sur les produits dérivés du règlement MiFIR.
15.07.2019	<a href="#">L'ESMA consulte en matière d'exigences pour la fonction <i>compliance</i> sous la directive MiFID II</a>	<p>L'ESMA a lancé une consultation sur le projet d'orientations concernant certains aspects des exigences pour la fonction <i>compliance</i> sous la directive MiFID II.</p> <p>La consultation est ouverte jusqu'au <b>15 octobre 2019</b>.</p>
15.07.2019	<a href="#">L'ESMA inflige une amende de €56.000 à l'encontre de Regis-TR S.A. pour manquements en matière d'accès aux données</a>	L'ESMA a infligé une amende de €56.000 à l'encontre de Regis-TR S.A. et a émis un avis public, pour avoir omis négligemment de fournir un accès direct et immédiat aux régulateurs aux informations relatives aux contrats dérivés.
15.07.2019	<a href="#">L'ESMA modifie les décisions de sanctions à l'encontre des banques nordiques à la suite d'un recours</a>	L'ESMA a publié des décisions modifiées en matière de sanctions à l'encontre de Nordea Bank, Svenska Handelsbanken, SEB et Swedbank suite à une décision de la commission de recours commune des Autorités européennes de surveillance.
15.07.2019	<a href="#">L'ESMA formule ses attentes en matière d'application de l'IAS 12</a>	L'ESMA a publié une déclaration publique concernant l'IAS 12, Impôts sur le résultat, établissant ses attentes en matière d'application des exigences sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'actifs d'impôt différé générés par des

		pertes fiscales inutilisées dans les états financiers IFRS.
15.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives au règlement EMIR</a>	L'ESMA a publié une mise à jour de ses Questions/réponses relatives aux questions pratiques concernant le règlement sur les infrastructures de marché européennes (règlement EMIR).
16.07.2019	<a href="#">L'ESMA consulte sur les orientations relatives aux commissions de performance pour les fonds de détail aux fins d'une plus grande harmonisation</a>	L'ESMA lance une consultation publique sur le projet d'orientations relatives aux commissions de performance en vertu de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).  La consultation est ouverte jusqu'au <b>31 octobre 2019</b> .
16.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie le 23<sup>ème</sup> extrait de la base de données EECS</a>	L'ESMA a publié un extrait de sa base de données confidentielle des décisions prises en matière d'états financiers.
17.07.2019	<a href="#">L'ESMA émet un avis relatif aux mesures d'intervention sur les produits prises par la République tchèque</a>	L'ESMA a émis un avis positif relatif aux mesures d'intervention sur les produits prises par l'autorité nationale compétente de la République tchèque.
17.07.2019	<a href="#">L'ESMA informe sur l'utilisation des sanctions sous la directive MiFID II par les autorités nationales compétentes</a>	L'ESMA a publié son premier rapport concernant les sanctions et mesures infligées en vertu de la directive MiFID II par les autorités nationales compétentes.
17.07.2019	<a href="#">L'ESMA lance un appel à contributions relatives à certaines questions sur la protection des investisseurs dans le cadre de rapports à soumettre par la Commission européenne sous l'article 90 de la directive MiFID II</a>	L'ESMA a émis un appel à contributions relatives à certaines questions en relation avec la protection des investisseurs comprises dans le mandat de la Commission européenne (CE) à l'ESMA sur les rapports à soumettre par la CE sous l'article 90 de la directive MiFID II.  L'appel à contributions est ouvert jusqu'au <b>6 septembre 2019</b> .
17.07.2019	<a href="#">L'ESMA émet des questions/réponses, schémas XML et règles de validation mis à jour pour le reporting de titrisations</a>	L'ESMA a publié plusieurs ressources additionnelles afin d'assister les intervenants de marché dans la mise en œuvre du projet de normes techniques de l'ESMA relatives aux exigences en matière de communication d'informations aux fins du règlement sur la titrisation.
18.07.2019	<a href="#">L'ESMA émet un avis en relation avec les questions de développement durable dans la notation de crédit et établit des obligations d'information</a>	L'ESMA a publié son avis technique concernant les considérations de développement durable sur le marché des notations de crédit et ses orientations finales relatives aux obligations d'information applicables aux notations de crédit.

19.07.2019	<a href="#">L'ESMA prépare les exigences en matière de tests de résistance pour les fonds monétaires</a>	L'ESMA a émis deux séries d'orientations relatives aux tests de résistance pour les fonds monétaires et aux comptes rendus sur les marchés monétaires à l'attention des autorités nationales compétentes afin de garantir une application cohérente du règlement sur les fonds monétaires.
22.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie son rapport d'examen annuel par les pairs relatif à la surveillance des contreparties centrales européennes</a>	L'ESMA a publié son rapport d'examen annuel par les pairs relatif à la surveillance globale des contreparties centrales européennes par les autorités nationales compétentes.
23.07.2019	<a href="#">L'ESMA met à jour le registre des contrats dérivés négociés sur une plateforme en vertu du règlement MiFIR</a>	L'ESMA a mis à jour le registre public des contrats dérivés qui sont soumis à l'obligation de négociation en vertu du règlement MiFIR.
24.07.2019	<a href="#">L'ESMA émet des avis relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par la Bulgarie, le Danemark et la Croatie</a>	L'ESMA a publié quatre avis positifs relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par les autorités nationales compétentes de la Bulgarie, du Danemark et de la Croatie.
29.07.2019	<a href="#">Mise à jour des Questions/réponses relatives à la communication de données sous le règlement MiFIR</a>	L'ESMA a mis à jour ses Questions/réponses relatives à la communication de données sous le règlement MiFIR.
31.07.2019	<a href="#">L'ESMA émet des avis relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par l'Allemagne, la Hongrie, Malte et la Pologne</a>	L'ESMA a émis quatre avis relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par les autorités nationales compétentes d'Allemagne, de la Hongrie, de Malte et de la Pologne.
31.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie les réponses à sa consultation sur les lignes directrices en matière de déclaration sous le règlement SFTR</a>	L'ESMA publie les réponses à sa consultation sur les lignes directrices en matière de déclaration sous les articles 4 et 12 du règlement SFTR.
31.07.2019	<a href="#">L'ESMA publie les réponses à ses consultations relatives au règlement EMIR 2.2</a>	L'ESMA a publié les réponses reçues à ses consultations relatives à la catégorisation, la conformité comparable et les frais sous le règlement EMIR 2.2.
31.07.2019	<a href="#">L'ESMA cesse le renouvellement des mesures d'intervention sur les produits en relation avec les contrats sur différence</a>	L'ESMA ne renouvellera pas la restriction temporaire de commercialiser, distribuer ou vendre des contrats sur différence aux clients de détail dans l'Union européenne.

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES ACTUALISES CONCERNANT LA PLACE FINANCIERE

			Comparaison annuelle
<b>Banques</b>	Nombre (16/08/2019)	131	↘ 7 entités
	Somme des bilans (31/03/2019)	EUR 821,791 mia	↗ EUR 75,685 mia
	Résultat avant provisions (31/03/2019)	EUR 1,012 mia	↘ EUR 266 mio
<b>Etablissements de paiement</b>	Nombre (16/08/2019)	11	↗ 1 entité
<b>Etablissements de monnaie électronique</b>	Nombre (16/08/2019)	9	↗ 4 entités
<b>OPC</b>	Nombre (16/08/2019)	Partie I loi 2010 : 1 788	↘ 51 entités
		Partie II loi 2010 : 285	↘ 16 entités
		FIS : 1 493	↘ 52 entités
		TOTAL : 3 566	↘ 119 entités
	Nombre (08/08/2019)	SICAR : 262	↘ 17 entités
	Patrimoine global net (30/06/2019)	EUR 4 411,388 mia	↗ EUR 174,306 mia
<b>Sociétés de gestion (Chapitre 15)</b>	Nombre (31/07/2019)	205	aucune variation
	Somme des bilans (30/06/2019) <sup>3</sup>	EUR 14,327 mia	↗ EUR 218 mio
<b>Sociétés de gestion (Chapitre 16)</b>	Nombre (31/07/2019)	164	aucune variation
<b>Gestionnaires de FIA</b>	Nombre (16/08/2019)	253	↗ 18 entités
<b>Fonds de pension</b>	Nombre (16/08/2019)	12	↘ 1 entité
<b>Organismes de titrisation agréés</b>	Nombre (14/08/2019)	32	↗ 1 entité
<b>Entreprises d'investissement</b>	Nombre (16/08/2019)	97 dont 5 succursales	↘ 3 entités
	Somme des bilans (30/06/2019)	EUR 1,432 mia	↘ EUR 195 mio
	Résultat net provisoire (30/06/2019)	EUR 65,65 mio	↗ EUR 12,73 mio
<b>PSF spécialisés</b>	Nombre (16/08/2019)	108	↘ 3 entités
	Somme des bilans (30/06/2019)	EUR 7,349 mia	↗ EUR 738 mio
	Résultat net provisoire (30/06/2019)	EUR 235,939 mio	↗ EUR 15,366 mio
<b>PSF de support</b>	Nombre (16/08/2019)	75	↘ 1 entité
	Somme des bilans (30/06/2019)	EUR 2,058 mia	↗ EUR 761 mio
	Résultat net provisoire (30/06/2019)	EUR 38,21 mio	↗ EUR 0,59 mio
<b>Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence</b>	Nombre (08/08/2019)	467	↘ 76 entités
<b>Supervision de la profession de l'audit</b>	Nombre (31/07/2019)	60 cabinets de révision agréés	↗ 1 entité
		316 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 10 personnes
		24 contrôleurs et entités de pays tiers	↘ 7 entités
<b>Emploi (30/06/2019)</b>	Banques	26 650 personnes	↗ 167 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15) <sup>3</sup>	4 871 personnes	↗ 319 personnes
	Entreprises d'investissement	2 516 personnes	↗ 432 personnes
	PSF spécialisés	4 660 personnes	↗ 319 personnes
	PSF de support	10 037 personnes	↘ 170 personnes
	Etablissements de paiement	334 personnes	N/A
	Etablissements de monnaie électronique	222	N/A
	Total	49 290 personnes	↗ 1 067 personnes <sup>4</sup>

<sup>3</sup> Chiffres provisoires

<sup>4</sup> Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa. La comparaison a été faite en ne tenant pas compte des données des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique.